

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Murat Julian Alder, Pierre Conne, Raymond Wicky, Rolin Wavre, Jean Romain, Pierre Nicollier, François Lance, Jacques Béné, Charles Selleger, Vincent Maitre, Jean-Marc Guinchard, Delphine Bachmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Jacques Blondin, Claude Bocquet, Patricia Bidaux, Jean-Luc Forni, Bertrand Buchs, Philippe Morel*

*Date de dépôt : 25 mars 2019*

## **Proposition de motion pour un bilan de la loi sur la police (LPol)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève  
considérant :

- l'article 151, alinéa 1<sup>er</sup> de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, aux termes duquel l'Etat évalue périodiquement la pertinence, l'efficacité et l'efficiencia de son action ;
- l'article 183 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, aux termes duquel l'Etat assure la sécurité et l'ordre public ;
- l'adoption, en votation populaire du 8 mars 2015, de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (RSG F 1 05 ; LPol), avec le soutien de quatre des cinq partis représentés au Conseil d'Etat ;
- l'entrée en vigueur de la LPol le 1<sup>er</sup> mai 2016 ;
- les critiques des syndicats de police à l'endroit de la LPol ;
- les nombreux objets parlementaires (projets de lois, propositions de motions, propositions de résolutions, questions écrites et questions écrites urgentes) déposés depuis l'entrée en vigueur de la LPol tendant à remettre en question les réformes entreprises ;
- la baisse constante des statistiques de la criminalité dans le canton de Genève (– 32%) depuis l'année 2011, soit depuis 8 ans, confirmée le

25 mars 2019 dans un communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé,

invite respectueusement le Conseil d'Etat

- à établir un bilan des effets de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (RSG F 1 05 ; LPol), depuis son entrée en vigueur ;
- à cette fin, à procéder au préalable à une large consultation de l'ensemble des milieux concernés ;
- le cas échéant, à présenter au Grand Conseil, sous la forme d'un projet de loi, les modifications de la LPol qu'il juge nécessaires.

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames les députées,  
Messieurs les députés,

Issue d'un compromis parlementaire, la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (RSG F 1 05 ; LPol) a été adoptée en votation populaire le 8 mars 2015, avec le soutien de quatre des cinq partis politiques représentés au Conseil d'Etat, soit le PLR, le PDC, le PS et les Verts.

Depuis son entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> mai 2016, elle fait l'objet de vives critiques de la part des syndicats de policiers.

Elle est également remise en question au travers de plusieurs objets parlementaires (projets de lois, propositions de motions, propositions de résolutions, questions écrites et questions écrites urgentes) tendant à remettre en question les réformes entreprises.

Pourtant, les statistiques officielles démontrent une baisse constante des statistiques de la criminalité dans le canton de Genève (– 32%) depuis l'année 2011, soit depuis 8 ans.

En effet, selon un communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé du 25 mars 2019, « *l'année 2018 confirme la baisse entamée il y a maintenant plusieurs années. Les délits au code pénal suisse ont connu une diminution de 32% depuis 2011* » (cf. annexe<sup>1</sup>).

Or, à ce jour, aucun bilan n'a encore pu être tiré des effets de la LPol.

Les auteurs de la présente motion demeurent convaincus que cette loi constitue une avancée importante pour la police genevoise, mais ne s'opposent pas par principe à ce que cette loi soit modifiée et améliorée. En effet, il est tout à fait logique que des adaptations puissent s'avérer nécessaires. Toutefois, ils estiment que lesdites adaptations doivent pouvoir se fonder sur des éléments objectifs d'appréciation de la situation.

Au vu de ces explications, nous vous prions, Mesdames les députées, Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion. Nous vous en remercions d'avance.

*Annexe : communiqué de presse du DSES du 25.03.2019*

---

<sup>1</sup> Le rapport d'activité 2018 de la police cantonale de Genève est disponible sous le lien suivant : <https://www.ge.ch/document/rapport-activite-police-cantonale-genevoise-2018/telecharger>



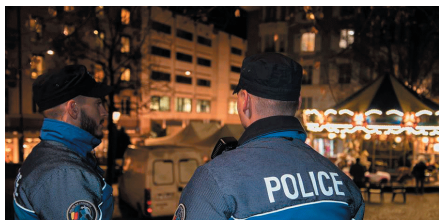
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Chancellerie d'Etat  
**Service communication et information**

Genève, le 25 mars 2019  
Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé**

## **La criminalité est marquée par une stabilité**

**Les chiffres de la statistique policière de la criminalité (SPC) montrent une stabilité (-1%) sur l'ensemble des infractions au code pénal à Genève sur l'année écoulée. Les atteintes au patrimoine témoignent quant à elles d'une baisse de 3%. Bémol, les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle sont en augmentation de 12% par rapport à 2017, de même que celles contre l'intégrité sexuelle. Une attention particulière sera portée afin d'empêcher l'installation d'une tendance à la hausse. Par rapport à l'année 2011, l'ensemble des infractions au code pénal est en baisse de 32%.**



L'année 2018 confirme la baisse entamée il y a maintenant plusieurs années. Les délits au code pénal suisse ont connu une diminution de 32% depuis 2011. Cette décreue concerne particulièrement les infractions contre le patrimoine telles que les cambriolages (-54,7%), les vols à la tire (-55,1%) et les vols à l'arraché (- 69,8%).

Par contre, les délits en lien avec la vie et l'intégrité corporelle augmentent (+12%) en 2018 par rapport à 2017. De même, les infractions contre l'intégrité sexuelle voient une augmentation de 31% sur l'année écoulée, soit 128 délits de plus, dont 50 sont des cas de pornographie et 37 d'exhibitionnisme. Les violences domestiques sont quant à elles toujours plus constatées par la police, passant de 1509 à 1977 cas en 2018.

### **Lutte contre le trafic de stupéfiants**

L'action de la police en matière de sécurité de l'espace public a donné des résultats probants s'agissant de stupéfiants. Plus de 33 kilos de cocaïne, 31 kilos d'héroïne, 115 kilos de marijuana et 318 de haschisch ont été saisis et une baisse du nombre d'infractions à la loi sur les stupéfiants (-13%) par rapport à 2017 a été constatée. Sur le terrain, les policiers observent toujours une diminution du tourisme de la drogue et un éclatement des réseaux. Les actions menées quotidiennement dans le domaine du deal de rue démontrent la volonté

de la police dans son ensemble de poursuivre la lutte contre tous les trafics.

### **Proximité et prévention auprès des seniors**

La sécurité de proximité reste également une priorité. Les sept contrats locaux de sécurité se poursuivent et le nombre d'interventions dans ce cadre reste important, notamment en termes de lutte contre les nuisances sonores. En effet, 5420 réquisitions ont pu être assurées par les agents des polices municipales en 2018.

L'année dernière, 33 actions ont été menées dans les centres commerciaux du canton avec l'objectif d'informer principalement les personnes âgées sur les différents modes opératoires en matière de vols et les manières de se protéger. De plus, la police de proximité est en charge du déploiement et de la coordination du dispositif *GE\_veille sur nos aînés*. Dans ce contexte, le personnel de l'Institution genevoise de maintien à domicile a également été sensibilisé à cette problématique afin de disposer des messages clés à diffuser lors de leurs soins aux patients.

Dans le cadre de la collaboration avec l'association Alzheimer Genève, une sensibilisation a été dispensée à quelque 600 policiers dans le but de mieux appréhender les principes de la maladie et développer une approche rassurante et adéquate durant des interventions de police.

S'agissant des rapports entre les citoyens et la police, la 5<sup>e</sup> édition du sondage de satisfaction auprès des lésés indique que le pourcentage de personnes satisfaites de la prise en charge de leur problème passe de 83,3% à 88,9%.

### **Hausse massive des phénomènes de cybercriminalité**

En 2018, la brigade de criminalité informatique (BCI) a vu son activité générale augmenter de 34% et de près de 50% en ce qui concerne les perquisitions. En dépit de la hausse massive des infractions de cybercriminalité (+79%), il s'agit d'un phénomène attendu, qui va perdurer et va s'accroître encore. A cet effet, en 2019, la police entend encore mieux informer la population sur les risques, augmenter sa propre connaissance des phénomènes et favoriser également le dépôt de plainte. Par conséquent, l'ensemble des policiers suivra une formation "cybercrime".

### **Activité générale**

En 2018, avec un effectif de 2045 collaborateurs, la police genevoise a traité 80'814 réquisitions (+1,2%) et effectué 32'122 contrôles.

L'empêchement d'accomplir un acte officiel est en hausse (492 affaires en 2018 contre 461 en 2017) mais les violences ou menaces contre les fonctionnaires baissent et passent de 168 affaires en 2017 à 154 en 2018.

### **Conclusion**

Entre 2011 et 2018, les infractions au code pénal ont diminué de 32%. Ces résultats positifs, enregistrés majoritairement sur les infractions contre le patrimoine, ont été rendus possibles grâce à des analyses précises et des actions ciblées sur les populations criminogènes clairement identifiées. Il conviendra toutefois de prêter une attention toute particulière aux

phénomènes de violences (vie, intégrité corporelle et sexuelle) ainsi qu'à celui de la cybercriminalité.

L'ensemble des infractions au code pénal à Genève démontre une stabilité sur l'année écoulée. Les atteintes au patrimoine témoignent quant à elles d'une baisse de 3%. Les infractions contre l'intégrité sexuelle augmentent de 31% et les délits en lien avec la vie et l'intégrité corporelle de 12%.

La sécurité passe par le partenariat avec les polices municipales pour développer une police de sécurité de proximité, plus visible sur le terrain, répondant aux attentes de la population. Cette connaissance et cette occupation du terrain sont également propres à faire face aux menaces du terrorisme en collaboration avec nos voisins et les autorités fédérales.

En lien avec l'axe 1 de la politique criminelle commune 2018-2020, les opérations de sécurité publique viseront notamment à marquer une présence plus forte lors des moments festifs, ainsi qu'aux abords des établissements publics, en particulier les fins de semaine. Le renforcement des contrôles de rue, les saisies préventives d'objets dangereux et armes prohibées et la poursuite de l'intensification des contrôles du personnel de sécurité des établissements publics font partie des mesures prévues. Des actions de sensibilisation seront entreprises concernant la problématique du bruit et les responsabilités des gérants en la matière.

Concernant la modernisation de l'équipement, la police bénéficie de nouveaux moyens de protection et d'armement adaptés à l'évolution des risques sécuritaires.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'engagement de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de la police cantonale, associés à l'ensemble des partenaires de la sécurité.

Accéder au [Rapport d'activité de la police cantonale genevoise 2018](#)

*Pour toute information complémentaire:*

- *M. Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DSES, T. +41 79 935 86 75;*
- *Police cantonale genevoise: M. Jean-Philippe Brandt, officier communication, service de presse de la police, +41 22 427 56 01 ou +41 79 941 54 59, [presse@police.ge.ch](mailto:presse@police.ge.ch)*